



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale																	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : <i>2022-490</i>															
1. Intitulé du projet																	
Création d'une résidence LA BELLE SAINTANAISE sur la Commune de Sainte-Anne																	
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)																	
2.1 Personne physique																	
Nom	Prénom																
2.2 Personne morale																	
Dénomination ou raison sociale	SCCV LA BELLE SAINTANAISE																
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	SERGE SEGUR																
RCS / SIRET	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>B</td><td>4</td><td>5</td><td>2</td><td>6</td><td>9</td><td>8</td><td>0</td><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	B	4	5	2	6	9	8	0	2							Forme juridique SCCV
B	4	5	2	6	9	8	0	2									
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1																	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet																	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))																
47 ^a Rubrique 2.1.5.0 Nomenclature IOTA	- Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie de 12 000 m ² (> 0,5 ha) Compte-rendu de la visite préalable de l'ONF du 19/11/2020 : Surface à défricher > 2 000 m ² d'un massif > 1 ha (seuil en Grande-Terre) - Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles d'un bassin versant drainé naturel intercepté d'une superficie de 4,02 ha (> 1 ha, mais < 20 ha) -> Déclaration																
4. Caractéristiques générales du projet																	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire																	
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition																	
PROJET de création d'une résidence de 37 lots à usage d'habitation dont :																	
<ul style="list-style-type: none"> - 17 lots à usage de maisons individuelles - 6 lots à usage de maisons jumelées - 2 lots à usage de logements collectifs (8 appartements & 6 appartements) 																	
Références cadastrales : AM 644 de 20 789 m ² & AM 907 de 5 272 m ² , soit 26 061 m ² .																	
Surface plancher de 2 399,58 m ² .																	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de créer une résidence dénommée "LA BELLE SAINTANAISE"

Le projet se veut une référence en matière de développement durable sur le pilier environnemental :

- Récupération des eaux de pluie
- Eclairage public LED photovoltaïque
- Végétalisation maximale, avec un espace vert naturel agrémenté de quelques bancs, quelques allées de promenades avec le nom vernaculaire et scientifique des arbres
- Parking en "EVER GREEN" ou similaire local
- Toutes les villas HQE de fabrication locale (brevet Antillais) : tous matériaux HQE, ossature bois, isolation en ouate de cellulose
- Clôture de façade en bois "Ti Baume" et bois campêche ou poirier de la Caraïbe
- Valorisation de la mare à l'entrée de la résidence avec conservation d'un rideau végétal autour sur une épaisseur d'environ 8 m

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux VRD (environ 1 mois), il s'agira de réaliser les réseaux de viabilisation classique (eau potable, eaux usées, gestion des eaux pluviales, électricité, téléphone) par des réseaux enterrés afin de limiter l'impact visuel.

Le défrichement sera réalisé par abattage et les déchets seront évacués par la route D102.

De type séparatif, le réseau d'assainissement enterré collectera uniquement les eaux usées (type PVC, diamètres min de 160 pour les branchements et 200 pour le réseau principal). Le réseau transitera par un poste de relevage pour se rejeter vers le réseau existant de la résidence voisine.

Les eaux de toiture seront récupérées via des gouttières et descentes d'eaux pluviales raccordées en pied de chute par des regards et des canalisations en PVC. Les eaux de ruissellement sur voirie seront orientées vers les bassins de rétention via des fossés. Une buse sous chaussée sera prévue pour le franchissement de l'entrée côté route. Pendant la terrassement, la mare sera isolée pour la préserver des ruissellements d'eaux pluviales. Les produits nécessaires aux engins de chantier seront stockés dans des cuves étanches sur rétention avec obligation de récupération et élimination.

Concernant les constructions des habitations, elles seront en partie béton et en partie bois avec bardage, les toitures en quatre pans couverture tôles ondulées pré laquées. Les couleurs de l'ensemble des ouvrages seront dans les tons pastels se mariant avec les nombreuses constructions existantes.

L'ensemble de la parcelle en dehors de l'emprise des bâtiments et circulations fera l'objet d'un aménagement paysager. L'aspect final du projet sera très influencé par le traitement végétal des espaces verts composés d'arbres, arbustes, massifs de fleurs colorées et de gazon. Une étude fine d'adaptation au sol sera faite afin d'obtenir un bon équilibre déblai-remblai et limiter l'impact sur l'aspect du terrain naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est déjà desservi par la départementale D102 reliant LES ABYMES à la N4.

Il s'agira d'un lotissement privé. Un syndic sera intégré à l'équipe de conception afin de faciliter le mieux vivre et la bonne exploitation de la Résidence par les futurs acquéreurs. Un règlement de copropriété sera établi.

Les ouvrages d'assainissement seront entretenus selon les préconisations.

Quant aux organes du système de gestion des eaux pluviales (grilles, avaloirs, bassins de rétention), après chaque événement pluvieux significatif, ils feront l'objet d'un contrôle visuel et nettoyage des éventuels embâcles. Les eaux pluviales sont collectées vers des bassins de rétention où elles pourront être réutilisées (arrosage, nettoyage...). Ces cuves seront équipées d'un trop-plein vers fossé. Le rejet de ces bassins de rétention sera régulé vers le milieu naturel de sorte à ne pas aggraver la situation actuelle.

Le local poubelles sera conçu sur un bac de rétention étanche pour collecter les lixivats de poubelles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire PC 971 128 18 21 255 du 23/08/2019

Le terrain a fait l'objet d'une demande de défrichement déposée le 20/11/2020, complétée en janvier 2021 dont la DAAF accuse réception le 25/01/2021. Avec un délai d'instruction de 4 mois, en l'absence d'avis au 25/05/2021, l'autorisation demandée est tacitement accordée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du terrain (dont parcelles privatives individuelles et collectives)	26 061 m ² (dont 15 402 m ²)
Superficie plancher des constructions	2 400 m ²
Superficie globale des voiries	3 371 m ²
Superficie globale des parkings (en EVERGREEN ou équivalent)	525 m ²
Superficie demande défrichement	4 900 m ²
Débits de pointe en situation actuelle pour les 2 sous-bassins (BV Ouest et BV Est)	Q10 = 0,11 m ³ /s et 0,66 m ³ /s
Débits de pointe en situation aménagée pour les 2 sous-bassins (BV Ouest et BV Est)	Q10 = 0,17 m ³ /s et 0,85 m ³ /s
Volumes de rétention pour les 2 sous-bassins (BV Ouest et BV Est)	25 m ³ et 70 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

DELAIR
97180 SAINTE-ANNE
GUADELOUPE

Coordonnées géographiques¹

Long. 61° 23' 03" W Lat. 16° 14' 32" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

SANS OBJET

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF terre de type II
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie la plus haute du terrain se situe à près de 48 mNGG au Nord de la parcelle
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'arrêté préfectoral de protection biotope sur ce périmètre
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAINTE-ANNE est une commune littorale, mais le projet se situe hors de la frange littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet, selon la carte des zones exposées aux bruits de type A (n 50dB(A) et plus
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une mare. Un inventaire a été réalisé (Janv. 2022) pour permettre d'identifier les enjeux milieux naturels (annexe 11). L'Hyloide de la Martinique (espèce protégée) a été observée au niveau de la mare. Aucun aménagement n'est prévu au niveau de celle-ci dans le cadre du projet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPRN de SAINÉ-ANNE approuvé en septembre 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet, selon BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est répertoriée en Guadeloupe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté avec une altimétrie permettant un équilibre déblai-remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté avec une altimétrie permettant un équilibre déblai-remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le projet n'aura pas d'impacts significatifs sur la biodiversité du milieu, un défrichage est prévu sur 12 000 m ² et il se situe en totalité dans une zone à enjeu écologique (ZNIEFF type II). Un diagnostic écologique a été réalisé en janvier 2022 (Annexe 11). L'implantation du projet permet d'éviter les deux zones à enjeux forts (mare au sud-ouest et boisement au sud-est de la parcelle). La continuité amont aval de l'alimentation de la mare sera conservée. En phase travaux les mesures nécessaires seront prises pour éviter toute pollution (isolation hydraulique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet, ni forêt départementale, ni forêt domaniale du littoral Respect de la Trame Verte et Bleue
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est situé en Zone des Grands Fonds. Les aléas mouvements de terrain et / ou inondation est considéré comme nul à faible dans ce secteur
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet résidentiel n'engendre pas de risque sanitaire outre mesure dès lors que les ouvrages assainissement sont correctement dimensionnés et entretenus.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet résidentiel, il s'agira essentiellement de trajets domicile / travail
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Quelques bruits durant la phase de chantier

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En terme de pollution lumineuse, il est recommandé de suivre les préconisations du CEREMA : utiliser basse conso, voire extinction des lampadaires la nuit.</p> <p>Il s'agit de réverbères en solaire avec 3 niveaux d'intensité et un système de mise en veille.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselantes seront collectées et régulées dans un ouvrage de rétention de sorte à ne livrer un débit au milieu naturel inférieur ou égal au débit actuel en situation non aménagée.</p> <p>En outre, ce dispositif de rétention permettra de réutiliser de l'eau de pluie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant d'un quartier résidentiel, réservé à de l'habitat, il convient de collecter les eaux usées qui seront rejetées dans le réseau de la résidence voisine (moyennant une convention) puis acheminées jusqu'à la STEP de Sainte-Anne.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des bennes de tri seront installées durant le chantier pour recueillir les déchets.</p> <p>Les gravats générés durant la phase travaux seront considérés comme déchets inertes et devront être évacués en filière dédiée.</p> <p>A terme, au niveau du local poubelles à l'entrée de la résidence seront installés des bacs de rétention étanches pour les fûts.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle actuellement végétalisée, partiellement boisée, sera en partie urbanisée de sorte à accueillir une zone résidentielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale disposition retenue est la préservation de la végétation en amont de la parcelle sur environ 4 000 m². De même, il est prévu une végétalisation importante en dehors de l'emprise des voiries et constructions. L'implantation évitera également les deux zones à enjeux écologiques forts identifiées lors de l'inventaire de janvier 2022.

Par ailleurs, deux bassins de rétention ont été dimensionnés pour réguler les eaux pluviales. De plus, le traitement des parkings et d'une partie de la chaussée en "EVER GREEN" permet une meilleure pénétration des eaux pluviales dans le sol et limite le réchauffement ainsi que le rayonnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale parce que :

- 1) son impact sur l'environnement est négligeable, et il sera doté d'une forte intégration paysagère,
- 2) un inventaire a été mené en amont du projet pour assurer l'évitement des zones à enjeux forts,
- 3) la parcelle prévue au PLU est compatible avec le développement urbain de la commune pour recevoir ce type de projet,
- 4) l'autorisation de défrichement a été accordée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Extrait du Cadastre Annexe 7 - Demande d'autorisation de défrichement, y compris plan zone à défricher et Compte-rendu de visite ONF Annexe 8 - Extrait du PPRN de la commune de Sainte-Anne Annexe 9 - Zonage ZNIEFF Annexe 10 - Surfaces du projet et permis de construire Annexe 11 - Inventaire écologique

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINT MAHAULT

le

10/03/2022.

Signature

